

Cahier revendicatif CGT NAO FP2e 2026

Branche professionnelle de l'Eau et de l'Assainissement (FP2e)

Préambule

Dans le cadre de l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires de la branche de l'eau et de l'assainissement (FP2e), la CGT, représentant les salariés des entreprises du secteur, notamment SUEZ, SAUR et VEOLIA présente le présent cahier revendicatif.

Ces revendications s'appuient sur :

- les remontées des salariés et des représentants CGT dans les entreprises de la branche,
- les revendications déjà portées **lors des précédentes négociations et restées sans réponse satisfaisante.**
- la nécessité de répondre aux enjeux **de pouvoir d'achat, d'attractivité des métiers et de reconnaissance** des qualifications dans un secteur stratégique pour le service public de l'eau.

La CGT considère que la négociation de branche doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés et de garantir une évolution réelle des droits sociaux dans l'ensemble du secteur.

1. Rémunérations et pouvoir d'achat

1.1 Augmentation générale des salaires

La CGT revendique :

- une augmentation générale minimum de **6 % pour l'ensemble des salariés de la branche,**
- la mise en place d'une **clause de revoyure** permettant d'ajuster les rémunérations en fonction de l'évolution réelle de l'inflation.

Cette mesure vise à compenser les pertes de pouvoir d'achat constatées ces dernières années.

1.2 Revalorisation des minima conventionnels

La CGT demande :

- une **revalorisation significative des minima conventionnels des groupes I à VIII,**
- la garantie qu'aucun salarié de la branche ne perçoive une rémunération inférieure à **2 000 € brut mensuels minimum sur 14 mois, soit 28 000 € brut annuels minimum.**

1.3 Mise en place d'un 13^e et 14^e mois

Afin de sécuriser le pouvoir d'achat des salariés et de reconnaître leur contribution à l'activité du secteur, la CGT revendique :

- la mise en place d'un **13^e mois,**
- ainsi que d'un **14^e mois,** versé selon des modalités à définir dans le cadre de la négociation.

1.4 Revalorisation de la valeur du point

La CGT demande une **revalorisation de la valeur du point à 6 € minimum**, accompagnée d'un mécanisme d'actualisation permettant d'éviter un décrochage durable des rémunérations.

1.5 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La CGT revendique :

- la mise en place d'un **plan de rattrapage salarial immédiat**,
- la transparence des classifications et des niveaux de rémunération,
- la mobilisation de moyens financiers dédiés à la correction des écarts constatés.

2. Conditions de travail et organisation du travail

2.1 Réduction du temps de travail

La CGT propose l'ouverture d'une négociation de branche visant à :

- mettre en œuvre **une réduction progressive du temps de travail vers 32 heures hebdomadaires**,
- sans perte de rémunération,
- accompagnée des embauches nécessaires pour maintenir l'activité.

2.2 Santé et sécurité au travail

La CGT demande :

- le renforcement des mesures de prévention des risques professionnels,
- l'amélioration des équipements de protection individuelle,
- une meilleure reconnaissance de la pénibilité des métiers du secteur.
- une meilleure implication des membres de la CSSCT dans les projets et décisions des différentes directions.

3. Indemnités et reconnaissance professionnelle

3.1 Régime indemnitaire

La CGT revendique une **revalorisation du régime indemnitaire au niveau de la branche**, afin d'assurer une reconnaissance équitable des contraintes liées aux métiers de l'eau.

3.2 Indemnité liée aux métiers de l'eau

La CGT demande la mise en place d'une **indemnité spécifique de branche d'un montant minimum de 500 € brut par an**.

3.3 Médailles du travail

La CGT demande la revalorisation des montants associés aux médailles du travail :

- 20 ans : 1 070 €
- 30 ans : 1 540 €
- 35 et 40 ans : 2 000 €

3.4 Reconnaissance des formations qualifiantes

La CGT revendique que toute formation qualifiante ou certifiante suivie par un salarié entraîne :

- une reconnaissance dans la classification,
- une évolution salariale correspondante.

3.5 Déblocage des situations de stagnation salariale

La CGT demande la mise en place de dispositifs permettant de corriger les situations de stagnation salariale, notamment pour les salariés positionnés en haut de grille depuis plusieurs années.

4. Dialogue social et droits syndicaux

La CGT demande l'ouverture d'une négociation de branche visant à :

- renforcer les moyens des représentants du personnel,
- garantir l'exercice effectif du droit syndical dans toutes les entreprises de la branche,
- améliorer les conditions du dialogue social au niveau de la branche.

5. Clause de revoyure

La CGT demande l'intégration d'une **clause de revoyure annuelle**, permettant de réexaminer les dispositions salariales et sociales de la branche en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale.

Conclusion

La CGT réaffirme que les négociations de branche doivent permettre de répondre aux attentes légitimes des salariés du secteur de l'eau et de l'assainissement, dont l'engagement quotidien garantit un service essentiel à la population.

Elle reste disponible pour engager une négociation constructive permettant d'aboutir à des avancées concrètes pour l'ensemble des salariés de la branche.

Sylvain CHICHE

Coordinateur CGT – Branche FP2e

Désigné par la Fédération des Services Publics CGT